

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2018

L'An deux mille dix huit

Le Vingt Juillet, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.07.2018

PRESENTS : FROMENT R., GROLLEAU D. , ROBIN A., FAUCHER M, BOURNEL P., SEGUI H., MASSIOT J., ARCHAMBAUD M., SEGUI H., BOBINEAU P.

ABSENTS : CHARLÉ L.

Secrétaire de séance : Mr MAROUSSIE Gérard

Pouvoir de Mr CHARLÉ Laurent à Mr FROMENT René

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 6 Juin 2018
- Appel d'offres rénovation de la Mairie
- Personnel communal :
 - Changement du temps de travail de l'ATSEM
 - Contrats CDD
 - Paiement heures complémentaires
 - Indemnités kilométriques
- Location logement communal au 2, bis rue de la Voie
- Recours Reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle année 2016
- Paiement du tracteur
- Décision modificative du budget général
- Admissions en non valeurs (sommes irrécouvrables)
- Budget annexe Lotissement de La Passerelle, application de la TVA sur la Marge
- Encaissement Pas de porte Boulangerie
- Adhésion Gîtes de France
- Adhésion 2018 Aux Francas
- Groupement de commande (CCSVL) balayage mécanique des voiries
- Formation, opération zéro pesticide
- Prestation auprès du Centre Départemental de Gestion pour la mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données
- PLU
- Recensement de la population 2019, coordonnateur communal
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

- Décide par 10 voix pour et une abstention de retenir les lots suivants pour la construction et l'extension de la Mairie (2^{ème} phase) suite à l'appel d'offres du 8 Juin 2018 .

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot n°2 : Isolation Thermique par extérieur	MANDIN Construction Mareuil Sur Lay	12 585.04 €
Lot n°8 : Carrelages - Faïences	DUCEPT RBC Sarl Fontenay Le Comte	18 336.13 €
Lot n° 9 : Peintures-Nettoyage	Sarl VEQUAUD –BERNARD Nalliers	14 429.49 €
Lot n°10 : Electricité	Entreprise PASQUIER Equipements Les Herbiers	25 298.00 €
Lot n°11 : Chauffage Electricité	Entreprise SAS BERNARD Associés à La Ferrière	47 313.28 €
Lot n°12 : Plomberie Sanitaires	Entreprise SAS BERNARD Associés à La Ferrière	8 874.59 €
Total		126 836.53 €

- déclare les lots :
- Lot n° 1 : Terrassement – démolition – Gros Œuvre
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium vitrerie
- Lot n°6 : Menuiseries intérieures Bois Agencement
- inacceptables du fait que les propositions financières reçues pour ces lots sont supérieures aux montants estimés et ne peuvent être financés, les crédits budgétaires alloués à ces lots étant insuffisants.
- déclare les lots :
 - o Lot n° 03 Charpente bois
 - o Lot n° 04 Couverture Etanchéité - Zinguerie
 - o Lot n° 07 Cloisonnement – Plafonds – Isolation
- infructueux.
- autorise Monsieur Le Maire a relancé une procédure d'Appel D'offres sur le site d'annonces légales plateforme <https://www.marches-securises.fr> et Ouest France, pour les lots n° 1/ n°3/ n°4/ N°5/ N°6 et N°7.
- autorise Monsieur Le Maire à signer les actes d'engagement et les pièces du marché à intervenir avec les entreprises retenues.
- Fixe le temps de travail de l'ATSEM à 29 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018
- Décide de créer 1 emploi à temps non-complet de 7 heures hebdomadaires pour l'entretien de l'Ecole Publique (CDD)
- Décide de créer 1 emploi à temps non complet de 17 heures hebdomadaires pour les besoins de la cantine et de la garderie périscolaire (CDD)
- De créer un emploi temporaire pour accroissement temporaire d'activités à l'Ecole Publique, pour un an
- Accepte le paiement d'heures complémentaires à :
- Madame MIUS Sylvie : 27 heures
- Madame QUINTARD Marie José : 30 heures
- Autorise le recrutement des personnes désignées :
 - o Mme HERVÉ Valérie du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour une durée hebdomadaire de 29 heures

- Mme CHEVALIER Maryvonne du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour une durée hebdomadaire de 17 heures
- Mme PICORON Danielle du 18 septembre 2018 au 17 septembre 2019 pour une durée hebdomadaire de 7 heures.
- Accepte le paiement des indemnités kilométriques à Mme MIUS Sylvie
- Accepte de louer le logement communal au 2 bis Rue de la Voie à Mme HERVÉ Valérie
- Est informé du recours de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle de l'année 2016 rédigé par l'avocat représentant le Ministère de l'intérieur
- Autorise Monsieur Le Maire à encaisser la somme de 43 000.00 euros correspondant à l'emprunt fait par la commune à la Caisse du Crédit Agricole, afin de régler l'achat du tracteur à l'Entreprise Ouest Argi (délibération du 27.10.2017)
- Accepte l'admission en non valeurs de la somme de 689.18 euros.
- Accepte la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	Dépense Article	Montant	Recette Article	Opération	Montant
Formation	6535	- 690.00			
Créances admises en non valeur	6541	+ 690.00			
Autres emprunts et dettes			1678	187	- 51 600.00
Emprunt			1641	187	+ 51600.00

- Accepte d'appliquer le calcul de la TVA sur la marge incluse pour les ventes des lots du lotissement de La Passerelle
- Est autorisé à encaisser le pas de porte de la boulangerie d'un montant de 1 000.00 €
- Accepte de reconduire l'adhésion aux Gîtes de France pour 2018
- Accepte l'affiliation aux Francas pour 2018
- Accepte d'adhérer au Groupement de Commande pour le balayage mécanique à la Communauté de Communes du sud Vendée Littoral
- Décide de signer par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, une charte « zéro pesticide » avec la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un délégué pour la protection des données, mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données
- Accepte la participation financière de la Commune à hauteur de 30 % sur l'avenant n° 1 du contrat de maîtrise du PLU à la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral (montant de l'avenant (8 875.00 € HT)
- Nomme Mme BECAUD Valérie coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2019
- Questions diverses
- Levée de séance à 22 h 35.